

Montréal, 10 juillet 2015

Agnès Pignoly
apignoly@lechasseuravocats.com
514-845-5342

PAR SDÉ ET MESSAGER

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3879-2014 phases 3 et 4
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2014
N/D : 1040-16

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2015-105 rendue le 7 juillet dernier par la Régie dans le cadre du dossier R-3879-2014 phases 3 et 4.

L'UMQ prend note des commentaires formulés par la Régie eu égard aux budgets de participation dans le présent dossier. L'UMQ maintiendra donc son budget de participation, déjà raisonnable, compte tenu du fait que l'ajout demandé par la Régie (commentaires des intervenants sur l'impact de certaines hausses tarifaires) viendra combler le retrait d'un sujet que l'UMQ comptait aborder (indices de qualité de service).

Enfin, l'UMQ veut souligner que plusieurs des sujets que la Régie présente (par. 34 et 35) comme des sujets que l'UMQ entend aborder dans son mémoire et lors des prochaines audiences n'ont pas fait l'objet d'une demande de sa part. En effet, il semble qu'il s'agisse plutôt de sujets que l'Union des consommateurs a inclus dans sa demande d'intervention datée du 12 juin 2015.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LECHASSEUR AVOCATS



Agnès Pignoly
AP/ic